



Année 2019

ABONNEMENT à SOLOGNE INTER-CE **ACTIF**

L'abonnement à Sologne Inter-CE est de **3.00€** par salarié et par année civile pour le fonctionnement de l'association.

Sologne Inter-CE vous demande un droit d'entrée de **5€** par salarié pour le fonctionnement de la billetterie. Ce droit d'entrée est demandé seulement la première année.

Fournir une photo d'identité avec le nom de chaque salarié pour la carte Sologne InterCE.

La carte Sologne InterCE donnant droit à des réductions chez nos partenaires vous sera remise.

Comité d'entreprise ou Association ou Artisan:

Secrétaire ou correspondant:

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Personne à contacter :

Nombre de salariés :

- | | | | |
|--|----------------|---|---|
| <input type="checkbox"/> Abonnement annuelle à Sologne Inter-CE : | 3.00€ X | = | € |
| <input type="checkbox"/> Droit d'entrée (<i>la première année seulement</i>) : | 5.00€ X | = | € |

Ci-joint un chèque n° de € correspondant à l'abonnement à Sologne Inter-CE.

Ci-joint un chèque n° de € correspondant au droit d'entrée pour la billetterie.

Ou un chèque global n° de €.

Fait-le :

Signature du C E ou Association :

Signature Sologne Inter CE :

A nous retourner entièrement rempli avant le 28/02/19

147, rue du Président Wilson : BP 084 41200 Romorantin

Permanence le jeudi : de 10h à 16h.

Site internet : www.sologneinterce.net **email** : sologneinterce@orange.fr